

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 20/06/2025

Objet du marché de services hors prestations intellectuelles
INSPECTION DES PPHMS GERÉS PAR LA DIR CO

1- Généralités : Référence dossier PLACE : DIRCO-SPT-BOA-2025-03

Code CPV : 71000000-8

Date limite de remise des offres : 25/08/2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcp.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 03, 16, 18, 19, 23, 24, 36, 47, 79, 86, 87

Caractéristiques principales : Il s'agit de réaliser les inspections de structures métalliques de type Portiques, Potences et Haut mats de Signalisation gérés par la DIR CO

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : appel d'offres ouvert (AOO)

Conditions minimales de participation : néant

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'Etat), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- Capacité économique et financière : chiffre d'affaires des 3 dernières années.
- Références : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.
- Capacité professionnelle : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : détail estimatif (DE) engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le mémoire justificatif, limité à 30 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant :

- les moyens en personnels et matériels mis en œuvre, avec les qualifications et caractéristiques
- l'organisation mise en place et la méthodologie d'intervention,
- les mesures relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels
- le schéma organisationnel du plan d'assurance de la qualité PAQ),
- le schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement (SOPRE), incluant les éléments répondant au critère environnemental à l'article 6 du présent document
- le sous-détail de tous les prix

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP : sans objet

- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) : non, la solution prescrite est imposée

- Prestations supplémentaires éventuelles PSE : sans objet

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : prix pondéré à [40] % ; note prix = [20] x prix moins-disant / prix offre concernée
- Critère C2 : valeur technique pondérée à [45] % avec les sous-critères [pondérés] suivants : moyens humains (5 pts) ; matériels proposés (5 pts) ; qualifications du personnel réalisant les visites d'inspection (10 pts)
- Critère C3 : critère environnemental pondéré à [15] % avec les sous-critères [pondérés] suivants : caractéristiques du ou des véhicules utilisés – moteur, émissions de CO2 (10 pts), sensibilisation du personnel qui sera dédié à ce marché à l'environnement et à l'écoconduite (10 pts)

Les annexes et le calendrier prévisionnel ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

[aux prix unitaires, le montant total de l'offre étant alors rectifié en conséquence]

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE
- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- Recours : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse : [Cours Vergniaud 87000 Limoges (tél 05 55 33 91 55)]